

**L'Association des Producteurs Bel de l'Ouest :
un modèle inspirant pour les éleveurs et les
acteurs de la filière, en phase avec les attentes
sociétales**

Dans chaque goutte,
un concentré de savoir-faire

Dossier de presse 2022

EDITO



En 2012, naissait l'Association des Producteurs Bel de l'Ouest, puis en 2018 le cahier des charges "Mon BB Lait", fruit d'une démarche innovante, volontaire et collective portée par tous nos producteurs. L'histoire nous montre à quel point nous étions dans la bonne direction. En effet, dans le contexte économique perturbé que nous vivons aujourd'hui, « Mon BB Lait » nous apporte visibilité et sécurité : visibilité pour nos 750 fermes adhérentes sur le prix du lait et sécurité économique gage de pérennité pour notre activité. Un atout indéniable pour nous tous.

La démarche que nous avons entreprise prend sa source dans la volonté de répondre aux attentes environnementales des consommateurs. Ainsi, le cahier des charges Mon BB Lait créé par et pour les producteurs de l'APBO, vise autant à apporter un lait différencié à haute valeur ajoutée que relever les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Nos vaches passent au moins 150 jours par an au pâturage et elles sont nourries avec une alimentation sans OGM. Nous avons à cœur de prendre soin de nos vaches, en respectant des règles strictes en faveur du bien-être animal. Nous nous impliquons également dans la recherche de réduction du carbone. Toutes nos fermes seront diagnostiquées CAP'2ER® d'ici fin 2022, puis nous mettrons en œuvre une stratégie « bas carbone », en nous fixant des objectifs pour optimiser la gestion du carbone sur chacune de nos fermes.

Ainsi, nos 1 500 éleveurs sont et restent entièrement mobilisés alors que le monde agricole, et notamment la filière laitière, subit de plein fouet deux crises conjoncturelles : la Covid-19, il y a deux ans et maintenant la guerre en Ukraine. Aujourd'hui nous faisons face à une hausse des coûts de production sans précédent. Ces crises sont accélératrices des mutations qui sont d'ores et déjà en cours, avec à la clé, le risque d'une déprise laitière. Face à cela, notre démarche au sein de l'APBO prend tout son sens. C'est ensemble, avec un collectif fort et engagé, et une démarche exigeante, telle que MonBBLait pour apporter un lait à haute valeur ajoutée, que nous favoriserons le renouvellement des générations et la reprise des exploitations.

C'est aussi, bien sûr, grâce à l'accord de partenariat que nous avons signé il y a quelques années avec les Fromageries Bel. Cet accord est une reconnaissance de l'investissement des éleveurs en faveur d'une production laitière plus responsable. Ainsi, dans ce contexte perturbé et grâce à la maturité de notre partenariat, cette année, nous avons obtenu la revalorisation du prix du lait afin de prendre en compte à la fois la hausse de nos charges et le maintien de tous nos efforts malgré les difficultés conjoncturelles.

Une prise de conscience de ces difficultés par l'ensemble des maillons de chaîne est nécessaire, afin que la loi Egalim 2 soit appliquée par tous et notamment par la grande distribution.

*Un cercle vertueux pour maintenir la
production laitière et garantir notre
souveraineté alimentaire*

Frédéric Dorilleau,
Président de l'APBO

DES ÉLEVEURS A L'ORIGINE D'UN COLLECTIF INSPIRANT ET SOLIDAIRE

L'APBO : quésaco ?

L'Association des Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) est une **organisation de producteurs** de lait créée en 2012. Elle représente aujourd'hui plus de 1 500 éleveurs passionnés, soit la totalité des producteurs de lait en contrat avec les Fromageries Bel. La zone de collecte concernée s'étend sur **six départements** : l'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne.

Elle s'est constituée, dans sa forme actuelle, après la fusion de trois associations de producteurs établies sur trois territoires correspondant à la collecte historique des Fromageries Bel (Evron, Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard & Vendôme). Au 1^{er} janvier 2022, **750 exploitations sont adhérentes** pour une production contractualisée à hauteur de **405 millions de litres de lait par an**.

Après la signature de son premier accord-cadre, en 2012, elle devient une association reconnue par les pouvoirs publics la même année. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de 21 élus, dont le président est **Frédéric Dorilleau** (Loir-et-Cher) et les vice-présidents sont **Yoann Lézé** (Mayenne) et **Matthieu Haudebert** (Loir-et-Cher). Tous les membres du conseil d'administration sont solidaires des décisions prises et s'assurent que ladite décision soit communiquée à tous les éleveurs adhérents.

Un cahier des charges précurseur, un exemple pour la filière

Bien avant les États généraux de l'alimentation (EGalim) de 2017, l'APBO a initié une démarche commerciale et de valorisation de la production de lait de ses adhérents pour deux raisons :

- Affronter les difficultés récurrentes auxquelles les élevages laitiers français sont confrontés par une plus juste rémunération et une meilleure valorisation de leur lait et de leurs pratiques ;
- Rééquilibrer les relations commerciales avec son acheteur.

Le cahier des charges « Mon BB Lait », propriété de l'APBO, créé et rédigé par les producteurs, a trouvé son fondement et ses explications dans une réponse collective : les attentes environnementales des consommateurs.

Tous les éleveurs de l'association sont garants de sa bonne application.

Un accord de partenariat structurant entre l'APBO et les Fromageries Bel

En janvier 2018, la signature d'un accord de partenariat avec les Fromageries Bel est venue consacrer une **relation de confiance et innovante** : c'est un engagement moral entre les deux parties. Il s'agit d'une véritable reconnaissance de l'investissement des éleveurs en faveur d'une production laitière plus responsable. Pour les Fromageries Bel, cette démarche unique permet de collecter et de valoriser un lait différencié qui répond aux attentes sociétales.

En outre, ce lien privilégié permet aux agriculteurs d'avoir de la visibilité sur leur rémunération, car le **prix du lait est fixé sur 12 mois**, en cohérence avec la qualité du lait produit. C'est une garantie pour l'avenir de leurs exploitations et pour la dynamique agricole des territoires.

Le prix fixé à l'année et le système de primes ont un double effet positif. Le premier est d'encourager sereinement tous les éleveurs à adopter une production conforme aux engagements de Mon BB Lait. Le second est qu'en fixant un prix de référence et des primes pour l'ensemble de l'année, la visibilité de chaque chef-fe d'entreprise est garantie.

« Nous n'existons que si nous sommes rassemblés et nous sommes fiers de ce que nous avons créé tous ensemble »

Sandrine Boissel, éleveuse APBO dans la Sarthe et administratrice de l'association

Chiffres clés de la filière laitière en France



La France, 2e producteur de lait en Europe

Source : Eurostat / Agreste



54 000 fermes laitières livrent du lait de vache

Source : Etat des lieux de la filière 2020 / La filière laitière française



4 millions de vaches laitières sur tout le territoire

Source : Agreste



50 289 producteurs livrent du lait de vache à l'industrie laitière

Source : Agreste



24 millions de litres de lait de vache sont collectés en 2020 en France

Source : Agreste



FABRIQUÉ EN FRANCE

99 % du lait transformé sur le territoire français provient de France

Source : Etat des lieux de la filière 2020 / La filière laitière française



59 démarches d'associations de producteurs de lait. Dont 24 % sont des associations d'éleveurs propriétaires d'une marque ou d'un cahier des charges

Source : Institut de l'élevage (Idele)

DES ÉLEVEURS PROPRIÉTAIRES D'UN CAHIER DES CHARGES POUR UNE PRODUCTION DIFFÉRENCIÉE

Travailler selon le cahier des charges Mon BB Lait implique pour les éleveurs de donner une alimentation locale et sans OGM et d'assurer un accès au pâturage 150 jours par an pour les vaches.



Une alimentation locale et sans OGM

La nutrition animale est au cœur de l'engagement des producteurs.

L'APBO a très tôt été impliquée dans la souveraineté alimentaire française, par **la conversion de 100 % de ses fermes au non-OGM accélérant la relocalisation de la production de nourriture animale sur et à proximité de ses exploitations**. Cela permet une meilleure traçabilité et une plus grande maîtrise de la chaîne d'approvisionnement.

En sortant les OGM de l'alimentation du cheptel et en substituant tout ou partie du soja par du colza ou du tournesol, les éleveurs diminuent considérablement l'importation de cultures ayant des conséquences néfastes sur l'environnement. L'alimentation des vaches, en plus d'être sans OGM (< 0,9 %), est principalement locale et produite sur site. **Près de 90 % de l'alimentation des vaches est déjà produite sur la ferme**. Les ruminants sont nourris avec des fourrages tels que de l'herbe (à base de ray-grass, trèfle blanc...) ou sous forme d'ensilage (à base de maïs, de méteil, de luzerne...).

Les contrôles du bon respect du cahier des charges par les élevages adhérents sont menés par un organisme certificateur externe sur la base du référentiel appelé « Vlog® ».



« Plus de 90 % de ce que mangent mes vaches est produit sur l'exploitation. En plus, avec la démarche Mon BB Lait, l'alimentation de nos vaches est garantie sans OGM. On sait ce qu'elles mangent et donc on assure aux consommateurs des produits sains, en toute traçabilité »

Dominique Roueil, éleveur en Mayenne

Cette méthode d'alimentation apparaît plus durable car elle incite fortement à :

- L'achat d'aliments plus responsables et locaux (français ou européen)
- Une relocalisation de la production, la restructuration de filière locale
- diversifier les assolements en introduisant des légumineuses, bénéfiques à l'empreinte environnementale globale de l'exploitation, aux sols et à la biodiversité.

L'accès aux pâturages 150 jours par an

Grâce à l'engagement des éleveurs de l'APBO, les **vaches sont aux pâturages au moins 150 jours par an**. En hiver, elles sont à l'abri dans des bâtiments adaptés et confortables et reçoivent une alimentation respectant leurs besoins nutritionnels.

Au sein des fermes de l'APBO, les animaux bénéficient d'un accès aux prairies. Cela signifie qu'une partie des pâtures est obligatoirement située à proximité des bâtiments d'élevage. En plein été, les vaches peuvent se mettre à l'abri du soleil, sous les arbres ou les haies en toute liberté, ou bien au frais en stabulation.

Par ailleurs, maintenir les prairies, c'est aussi un moyen de contribuer à l'aménagement et l'entretien du territoire et de la biodiversité.



« Même si le pâturage représente une gestion supplémentaire pour nous, nous donnons l'accès aux prairies pour le bien-être de nos vaches. Cela suppose de leur garantir une prairie de qualité car elles récupèrent directement ce que l'on met dans nos champs. Et c'est pour ça que nos sols doivent être en bonne santé. On varie ainsi les espèces semées, on met en place des rotations de culture et on entretient nos prairies avec des fauches pour bien faire repartir l'herbe. Notre activité contribue donc à entretenir les paysages ruraux et la biodiversité ! »

Yvan Guyon, éleveur laitier dans l'Eure-et-Loir

Depuis l'accord entre les Fromageries Bel et l'APBO de décembre 2021, les engagements figurants dans le cahier des charges Mon BB lait sont des critères pleinement intégrés dans le prix lait. Désormais ce qui est appelé le prix de référence comprend le prix de base du lait auquel est ajouté les primes pour le pâturage et pour le non OGM.

En plus du cahier des charges, les éleveurs appliquent d'autres actions afin de répondre pleinement aux attentes environnementales et du respect du bien-être animal.

Sur [MonBBLait.fr](https://www.monbblait.fr), retrouvez les témoignages des éleveurs de l'APBO qui parlent de leurs engagements. Dans ces vidéos mises en ligne en mars 2021, les agricultrices et les agriculteurs présentent de manière pédagogique leur métier, leurs bonnes pratiques quotidiennes pour le grand public.

DES ÉLEVEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DU CARBONE



L'ABPO souhaite contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en mettant en œuvre **une stratégie « Bas Carbone »**.

Chaque éleveur laitier s'investit pour réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre sur sa ferme :

- **La préservation des prairies augmente le stockage du carbone.** En effet, les plantes captent naturellement le CO₂ contenu dans l'air. La gestion du carbone s'inscrit donc dans une démarche environnementale engagée sur les exploitations, avec l'application de bonnes pratiques telles que l'entretien des haies, la mise en place de couverts végétaux ou encore de bandes enherbées.
- **Les déjections des vaches** sous forme d'effluents (fumier, lisier), sont utilisées pour fertiliser les champs. Cela réduit l'utilisation d'engrais de synthèse issus de l'industrie chimique et augmente la richesse des sols.
- **L'alimentation des vaches est produite majoritairement sur la ferme**, dans les champs et les prairies, ce qui réduit les achats extérieurs et les émissions générées par le transport sur de longues distances. Lorsqu'il y a des achats extérieurs en alimentation non-OGM, l'empreinte carbone est d'autant plus réduite que la matière première est très souvent produite en Europe de l'Ouest et en France.

Quelles évaluations ?

CAP'2ER Via un **CAP'2ER**® de niveau 2, un outil qui a pour but d'évaluer les impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation d'élevage de ruminants. Ce dispositif permet aux conseillers et / ou techniciens de réaliser une évaluation fine de l'empreinte environnementale, d'identifier des marges de progrès et de construire des plans d'action. L'objectif est que 100 % des exploitations adhérentes soient auditées d'ici à la fin 2022.

LABEL BAS CARBONE Certains éleveurs ont également souhaité valoriser l'amélioration de leur bilan carbone avec l'obtention du *label bas carbone*. Cette démarche initiée par France Carbon Agri Association (FCAA) repose sur la méthode Carbon Agri, labellisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Via l'APBO, les éleveurs portent à la connaissance de FCAA leur projet ainsi que le plan d'actions choisi. Un suivi et un bilan final au terme d'une période de cinq ans sont ensuite réalisés. Les fermes qui obtiennent ce label seront rémunérées spécifiquement pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

DES ÉLEVEURS PLEINEMENT IMPLIQUÉS DANS LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

L'APBO met en œuvre des actions en phase avec les attentes sociétales :

- 1- **Suivi régulier de formation pour une appréhension toujours meilleure du soin porté à ses animaux.** 100 % des adhérents doivent justifier d'une formation agréée en lien avec l'une des cinq libertés fondamentales de l'animal de moins de 3 ans à la date du 31 mars 2021, obligation à renouveler pour détenir en permanence une attestation valide ;
- 2- **Préparer les élevages de l'APBO à la nouvelle Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE)** par la communication des axes du référentiel Boviwell et son expérimentation dans les élevages volontaires ;
- 3- **Encourager** l'ensemble des éleveurs adhérents à souscrire à l'option « **vaches aux pâturages** » qui couvre aujourd'hui près de la totalité d'entre eux.



« En tant qu'éleveuse, il est de ma responsabilité d'actualiser mes compétences, d'adapter ma pratique et mon savoir-faire à ces évolutions. Mon environnement technique laitier et le collectif APBO me donnent les moyens d'approfondir et de valoriser mes pratiques. »

Sylvia Delangle, éleveuse APBO dans la Sarthe et administratrice de l'association

En pratique, le respect du bien-être animal pour les adhérents de l'APBO c'est :



La santé de leurs animaux : les éleveurs connaissent bien chacune de leurs vaches. Grâce à leur savoir-faire et à leurs compétences acquises au quotidien, les agriculteurs observent et réagissent dès le moindre comportement anormal constaté. Un adhérent sur deux se forme très régulièrement à ces sujets : parage, écornage, médecine alternative, relation animal-éleveur pour apaiser les émotions du troupeau, etc. De ce fait, les animaux sont rapidement soignés en cas de douleurs, de blessures ou de maladies.



La nutrition animale : mise à disposition des animaux d'eau fraîche et propre et d'une alimentation saine et adaptée aux besoins physiologiques des vaches.



Le bâtiment : mise à disposition d'un abri et d'aires de repos dans des bâtiments d'élevage nettoyés, aérés et à la bonne température.

« *Pour moi, la bonne santé de mes vaches, c'est primordial, j'ai besoin qu'elles se sentent bien, c'est fondamental dans mon travail d'éleveuse.* »

Magali Le Cam, éleveuse en Mayenne

Quelle évaluation ?



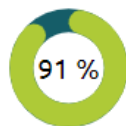
Les éleveurs peuvent réaliser un diagnostic BoviWell. Le diagnostic consiste en l'observation et l'évaluation sur le terrain du comportement des animaux dans leur environnement de vie. En 2021, l'APBO a accepté d'être facilitatrice dans le déploiement de cet outil puisqu'il intégrera prochainement la nouvelle mouture de la Charte des Bonnes pratiques et ce, afin de permettre à tous les adhérents d'anticiper ces évolutions.

100 % des éleveurs de l'APBO ont été formés au respect du bien-être animal depuis le 31 mars 2021

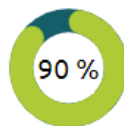
DES ÉLEVEURS EN PHASE AVEC LES ATTENTES SOCIÉTALES

Les consommateurs souhaitent avoir accès à une alimentation sans compromis : à la fois saine, de qualité et qui respecte l'environnement, le bien-être animal et qui rémunère à leur juste valeur celles et ceux qui la produisent.

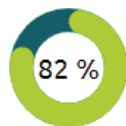
Quelle est la volonté des consommateurs français



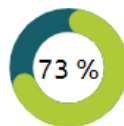
Des Français jugent important d'acheter des aliments respectueux du bien-être animal et de l'environnement
Source : étude Food 360, KantarTNS. 2020



Des Français expriment ainsi un besoin de transparence à l'égard de l'industrie agro-alimentaire
Source : étude Food 360, Kantar TNS. 2020



Des Français ont le sentiment d'être plus attentifs à leur alimentation qu'il y a trois ans
Source : étude des éthiques alimentaires, Obsoco. 2020



Des Français estiment que les agriculteurs et éleveurs ne sont pas rémunérés équitablement
Source : étude Food 360, KantarTNS. 2020

Afin de répondre à ces attentes, les industriels tels que les Fromageries Bel ont dû s'adapter et proposer des produits plus locaux, avec une traçabilité plus visible pour le consommateur, sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et un prix plus rémunérateur pour l'amont de la production.

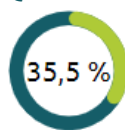
Or, l'ABPO joue un rôle clé dans l'approvisionnement des Fromageries Bel. Grâce au cahier des charges Mon BB Lait, les adhérents produisent un lait à valeur ajoutée qui remplit pleinement les espérances des consommateurs de produits Bel sur les points du bien-être animal, de la préservation de l'environnement, avec un accès à une alimentation saine et durable.

D'après l'étude¹ commanditée par l'APBO et restituée début 2019 sur les attentes des consommateurs de produits Bel, celle-ci révèle finalement que les adhérents de l'APBO

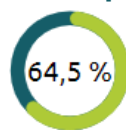
¹ Etude Olivier MEVEL CONSEIL

répondaient déjà aux attentes sur le bien-être animal. Une reconnaissance du grand public, que les Fromageries Bel rémunèrent au juste prix.

Quelles attentes des consommateurs vis-à-vis des produits Bel



Des répondants déclarent être totalement guidés dans leurs choix de produits laitiers par le respect du bien-être animal
Source : APBO - Olivier MEVEL CONSEIL / 2019



Des répondants font confiance aux éleveurs pour assurer le bien-être animal
Source : APBO - Olivier MEVEL CONSEIL / 2019

Des éleveurs se sont regroupés pour créer l'APBO, véritable collectif où un adhérent correspond à une voix. Ecoute, partage, mutualisation, engagement et fierté définissent leur vision, leur philosophie et le sens qu'ils veulent donner à leur travail.

Les produits Bel



A propos de l'APBO

L'Association des Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) est une Organisation de Producteurs reconnue par les pouvoirs publics depuis 2012. Elle représente aujourd'hui près de 750 fermes, soit la totalité des producteurs de lait en contrat avec les Fromageries Bel Production France. La zone de collecte concernée s'étend sur six départements : l'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. Dès 2012, l'APBO a conclu un contrat cadre avec le Groupe Bel. L'APBO est propriétaire et garante du cahier des charges de la démarche de différenciation appelé MonBBLait®.

Pour en savoir plus : MonBBLait.fr, [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#)

Contacts presse

Agence Communicante

Sarah Taleb – sarah.taleb@communicante.fr – 06 73 80 93 65

Caroline Chadal – caroline.chadal@communicante.fr – 06 78 34 98 53